



DÉMÉNAGEMENT

Merci de remplir le formulaire ci-dessous pour vos demandes d'autorisation de stationner à l'occasion de votre déménagement. Ces demandes sont à présenter au moins **4 jours ouvrés avant** le début des opérations prévues.

Cette demande ne constitue pas une réservation du domaine public, mais une simple requête à laquelle la Ville de Périgueux se réserve le droit de ne pas donner suite, pour toute raison d'intérêt général (travaux etc.).

En cas d'acceptation, le bénéficiaire se verra délivrer une autorisation à apposer sur le pare brise de son véhicule.

Si la suite de cette page ne s'affiche pas correctement, notamment sur un smartphone, orientez votre appareil en mode paysage.

Emménagement sur Périgueux :	<input type="text" value="OUI"/>
Date du déménagement :	<input type="text" value="1"/> <input type="text" value="Janvier"/> <input type="text" value="2018"/>
Durée :	<input type="text" value="1"/> jour(s)
Heure du début :	<input type="text" value="08h00"/>
Heure du fin :	<input type="text" value="16h00"/>
Nécessité de bloquer la rue :	<input type="text" value="NON"/>
Nom et prénom :	<input type="text"/> (obligatoire)
Adresse du déménagement :	<input type="text"/> (obligatoire)
Téléphone du demandeur :	<input type="text"/> (obligatoire)
Mail du demandeur :	<input type="text"/> (envoi par email)
Observations (nombre de véhicules, type de véhicule...) :	<input type="text"/>

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))



23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville
> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)